



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 10 Mars 2025

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 34
- Convocation du : 4 mars 2025
- Affichage de la convocation : 4 mars 2025

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_001_2025**

► **OBJET : Point n° 1 - CYCLONE CHIDO À MAYOTTE - ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Delphine MERMET, Madame Corinne LANGLASSÉ

► **EXCUSÉS :**

Madame Denise NOTON donne pouvoir à Madame Annick BLANCHARD.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MATHIEU.
Madame Catherine AMARO donne pouvoir à Monsieur Éric PONCHAUX.
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Delphine MERMET.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

RAPPORTEUR : Jean-Patrick COURTOIS

Suite au passage dévastateur du cyclone Chido sur l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'Anel et l'UNCCAS (l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale), a appelé les communes et les intercommunalités à une mobilisation nationale pour soutenir la population mahoraise dans cette période difficile.

Parce qu'aucun d'entre nous ne saurait rester insensible à la détresse de cette population innocente touchée par cette catastrophe naturelle, la Ville de MÂCON souhaite prendre sa part dans cette mobilisation nationale.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 5 000,00 € à la Protection Civile afin de renforcer les efforts de secours et de reconstruction. Cette aide financière permettra de répondre aux besoins urgents des habitants et de contribuer à la remise en état des infrastructures endommagées.

Les crédits nécessaires à cette subvention seront inscrits au budget principal de l'année 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 03/03/2025,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 17/02/2025,

Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA et de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer à la Protection Civile, 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN, une aide exceptionnelle de 5 000,00 €,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

17 MARS 2025

A la Préfecture de Saône-et-Loire